



COMMUNICATION SUR LES DECISIONS MUNICIPALES DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2025

La Municipalité décide :

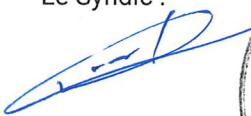
- D'octroyer la bourgeoisie de Bassins à la suite d'une demande de naturalisation à différentes personnes.
- De la date pour l'organisation du repas du personnel de la Commune en 2026.
- De valider le préavis municipal No 08/2025 relatif à l'entretien des dessertes forestières.
- De désigner Mme Nathalie Guignard Pidoux pour assister à la séance du Conseil intercommunal du ARAS.
- De valider un devis pour la modification de l'installation électrique de la cuisine de l'auberge communale.
- De valider la demande de formation continue d'une collaboratrice à l'UAPE.
- De valider une offre pour le suivi des travaux d'entretien du chalet d'alpage la Chaumette.
- De ne pas déroger à un article du nouveau PACom mentionnant des clôtures permettant le passage de la petite faune.
- De ne pas valider le procès-verbal de la séance du centre funéraire, le délégué étant absent à cette séance.
- De valider la procédure réglant le traitement des dossiers de Police des constructions soumis à l'enquête publique.
- De valider des Pocama pour des manifestations se déroulant sur le territoire communal.
- D'inviter le CoDir de l'AISE pour discuter de leur demande d'obtenir les comptes détaillés de la piscine.
- De valider le projet d'aménagement lumineux pour les fêtes de fin d'année 2025.
- De valider le préavis No 09/2025 relatif au budget 2026.

- De valider la grille des tarifs de distribution, d'évacuation et d'épuration de l'eau pour 2026 et de l'envoyer à Monsieur Prix.
- De valider une offre pour la réparation du système de ventilation de la salle polyvalente.
- De valider un devis pour l'achat d'un Kärcher pour la voirie.
- De la prise de contact par Mme Carine Gex avec un jeune sportif habitant le village désirant discuter de la problématique concernant les mérites sportifs régionaux dont Bassins ne peut pas prendre part, n'étant pas membre de Région de Nyon.
- De valider l'offre d'OFISA pour le transfert de nos environnements de chez GRF à la Commune de Bassins ainsi que le contrat.
- De valider la réponse à la Commune de Gland à la suite de leur demande concernant les impacts en cas de construction d'une piscine à Gland.
- De ne pas s'opposer aux décisions rendues par la commission de recours et de rencontrer prochainement ladite commission concernant un recours.
- D'informer Romande Energie du non-renouvellement d'un contrat à la suite de la commande faire auprès de l'entreprise Soluxa.
- De valider la dernière version de la convention d'interconnexion des réseaux d'eau de Bassins et d'Arzier – Le Muids avec proposition de la modification de deux articles.
- De valider une offre pour le remplacement de la porte de service du local de la voirie.
- De valider la demande de location de la salle polyvalente par le FC Gland durant deux mois.
- De valider une offre pour la révision des bornes hydrantes.
- De désigner M. André Dunand responsable du test des sirènes d'alarme qui sera effectué le 4 février 2026.
- De valider le procès-verbal de la réception des travaux du chemin de la Trappe.
- De ne pas soutenir financièrement le 13^e salon des alpages 2026.
- De valider le mode de calcul du nombre de places de stationnement applicables aux projets de construction.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De ne pas recourir au Tribunal fédéral à la suite d'un arrêt rendu par la Cour de droit administratif et public et de réinstruire le dossier pour une nouvelle décision.
- D'accueillir la prochaine séance du Conseil intercommunal de l'AISE à Bassins le 7 janvier 2026.

- De ne pas faire recours contre la décision du décompte final 2024 de la participation à la cohésion sociale – péréquation indirecte.
- De valider la communication sur les décisions municipales de septembre 2025.
- De donner une suite favorable à la demande de l'Abbaye de Burtigny 2026 concernant la rédaction d'un article sur la commune de Bassins.
- De décliner la convocation envoyée par le SCAJE, de proposer une rencontre dans les locaux de l'UAPE en janvier et de demander les rapports des dernières visites.
- D'accepter des abattages d'arbres avec compensation sans mise à l'enquête préalable.
- De valider un devis pour la fourniture et la pose de différents éléments dans le local de la voirie et de signalisation 30 km/heure.
- De refuser une demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré.
- D'envoyer un courrier au Syndicat communal de Bassins au sujet de la remise en état d'une citerne située sur un alpage communal.
- De valider un devis pour la réparation du couvercle d'un Molok situé au Châtelard.
- De préaviser positivement à des demandes de naturalisation.

Au nom de la Municipalité :

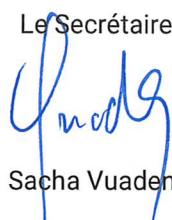
Le Syndic :



Denis Currat



Le Secrétaire.



Sacha Vuadens